



Pour diffusion immédiate

Mercredi le 25 septembre 2024

Un réseau de fraude de colporteurs démantelé à Hawkesbury : les officiers de réglementation de la Ville et l'OPP en action

Les officiers de réglementation de la ville de Hawkesbury ainsi que le détachement de la Police provinciale de l'Ontario (OPP) ont récemment collaboré pour démanteler un réseau de fraude de porte-à-porte ciblant principalement les personnes âgées. Ce réseau criminel incitait les victimes à entreprendre des travaux de pavage en utilisant des tactiques de vente sous pression. Derrière cette approche se cachaient des escroqueries qui auraient pu entraîner des pertes financières de plusieurs milliers de dollars à un résident de Hawkesbury.

Un phénomène répandu à travers l'Ontario

Ce type de fraude n'est malheureusement pas un cas isolé à Hawkesbury. Des incidents similaires ont été signalés dans plusieurs autres régions de l'Ontario. Les fraudeurs, se présentant souvent comme des entrepreneurs ou des représentants d'entreprises se disant réputées, utilisent des tactiques de vente agressives et trompeuses, principalement auprès des personnes vulnérables comme les aînés.

Un rappel de la législation provinciale

Il est important de rappeler qu'en Ontario, le démarchage porte-à-porte est interdit depuis 2018, sauf exceptions très limitées. Selon cette loi, aucun entrepreneur ou entreprise n'a le droit d'entrer chez un particulier à moins que ce dernier ne les ait contactés directement pour solliciter leurs services.

Conseils pour se protéger contre les fraudes

Les autorités recommandent à tous de rester vigilants face à ce type de fraude. Voici quelques conseils pour prévenir une telle situation :

1. **Ne répondez pas à la porte** à moins de reconnaître la personne.
2. **Demandez la preuve de permis d'entreprise** émise par la Ville. La demande de justificatifs est un droit que vous pouvez vous prémunir. Personne ne peut contester cette demande.
3. **Ne partagez jamais d'informations personnelles**, financières ou des copies de factures avec des inconnus.
4. **Ne prenez aucune décision impulsive** et ne vous laissez pas impressionner.
5. **Informez vos proches**, particulièrement vos proches âgés, des dangers de ce type de sollicitation.
6. **Installez une caméra de sécurité** autour de votre domicile, notamment près de votre porte d'entrée.
7. **Inscrivez-vous à une surveillance de crédit** pour être alerté en cas d'activités frauduleuses.
8. **Prenez le temps d'effectuer vos recherches**. Si une entreprise est légitime, vous trouverez des informations à son sujet en ligne ou dans les répertoires d'entreprises.

La vigilance des autorités : un exemple à suivre

La collaboration efficace entre l'OPP et les officiers de réglementation municipaux dans cette affaire souligne l'importance de la vigilance des forces de l'ordre face aux criminels exploitant les plus vulnérables. Ce démantèlement est une victoire pour la sécurité publique et rappelle que les autorités sont là pour protéger et appuyer les citoyens. Les résidents de Hawkesbury et des environs sont encouragés à rester sur leurs gardes et à signaler toute activité suspecte aux forces de l'ordre. N'oubliez pas, la prévention est la meilleure des protections.

Pour signaler un crime ou se renseigner, visiter : Échec au crime 1 800-222-8477(tips) ou le Centre antifraude du Canada 1 888-495-8501.

Département des communications : ssimard@hawkesbury.ca